

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JUIN 2013

L'an deux mil treize et le dix huit juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHEVALLIER Martine - Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs CHEVALLIER Martine - GUITAUD Jean - GUILLEMIN Daniel - PRUDENT Raymond - COUILLEROT Denis - NICOLAS Nathalie - VOISIN Anne Marie - RIVOIRE Yves - BOULET Françoise

ABSENTS: DALLOZ Marie Claude – COTTIN Eric

EXCUSEE : ESTIGNARD Isabelle qui a donné pouvoir à NICOLAS Nathalie

Madame le Maire présente le compte rendu de la séance du 23 mai 2013

L'ordre du jour était le suivant :

VOIRIE

SALLE des FETES (règlement et tarification)

PROJET RENOVATION ECOLE

TRAVAUX PARKING STADE

SENTIERS de RANDONNEE

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE :

Suite aux travaux de voirie sur le chemin de la lagune, un tuyau a été abîmé lors du nivellement, il a été demandé à l'entreprise Marmont d'intervenir pour réparation

Les devis pour la réfection de la voirie de la commune sont en cours (en attente Eiffage et DDT).

Les travaux d'écoulement des eaux à proximité de la maison de la famille OUDET ont été réalisés.

L'enrobé à froid a été effectué sur les voies communales.

Problème d'écoulement des eaux dans le virage rue des puisatiers (hauteur maison Claude Dalloz) : demande à Prudent Raymond Adjoint d'étudier et d'envisager ces travaux si travail à faire

SALLE DES FETES :

Travaux :

Prend connaissance des travaux réalisés par Monsieur CHARNET peintre : Remerciements pour les travaux effectués gracieusement (non prévus dans le devis). Le procès-verbal des travaux a été signé par 3 conseillers et le maire.

Les rideaux sont en cours de réalisation

Prend connaissance de la nouvelle étude de Chris Music pour l'installation de la sono et de l'écran vidéo. Quelques points sont encore à définir avant signature du devis

L'électricité est en cours de finition

Des crochets sont à prévoir aux murs pour des suspensions ou accrochages risquant de servir lors de la location

Règlement :

Etude et établissement du règlement suite à la rénovation de la salle. Une personne est désignée pour les états des lieux.

Tarification:

Fixe les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes

Les nouveaux tarifs seront applicables au 1 septembre 2013.

PROJET ECOLE :

Madame le maire présente le plan de financement prévisionnel (non définitif) des travaux.

Le conseil prend connaissance du compte rendu de la visite du lieutenant THEROUSE pour les accès de sécurité. Les portes entre les classes seront conservées et une porte extérieure à chaque classe sera créée.

Les travaux seront réalisés en une seule tranche.

Autorise Madame le maire à signer la mission de maîtrise d'œuvre avec Monsieur GAUTHIER Frédéric.

La coordination sécurité, protection de la santé vise pour tout chantier de bâtiment, lorsque plusieurs entrepreneurs interviennent sur un chantier, d'avoir un coordonnateur SPS : le conseil désignera un coordonnateur

PARKING STADE :

La pose du grillage est en cours par SAONE ET LOIRE PAYSAGE et intervient selon la météo
Des dégâts ont été occasionnés par le stationnement de camions, le conseil décide d'interdire aux véhicules de plus de 3 t 500 l'accès et le stationnement sur ce parking.
Sera demandé à DRI de positionner l'emplacement de la signalisation du panneau « STOP » afin de le remettre en place

SENTIERS DE RANDONNEES :

Prend connaissance des plaquettes proposées par l'entreprise GUINARD ; Accepte l'impression de ces fiches qui seront à la disposition à APC, mairie, commerçants locaux et Office du Tourisme de Louhans.

QUESTIONS DIVERSES :

BIBLIOTHEQUE :

la bibliothèque sera fermée au public le samedi matin. Les personnes intéressées pour gérer la bibliothèque peuvent s'adresser en mairie.

CONTRAT D'AVENIR :

Mme Le Maire expose son intérêt d'envisager la création d'un poste dans le cadre des contrats d'avenir. La collectivité est dans l'attente d'une personne mais ne peut actuellement en raison de son budget restreint. Ce contrat d'avenir pourrait être une opportunité pour la commune. Mme Le Maire propose de continuer à se renseigner concernant ce poste.
Informe de la prolongation de l'arrêt de travail de Madame CATANESE Valérie

APPARTEMENT DE LA POSTE :

Décide de louer l'appartement de la poste à compter du 1 juillet 2013
Prend connaissance du devis de l'entreprise de plomberie pour la rénovation de la salle de bains : les travaux ne peuvent être réalisés
Accepte le devis de l'entreprise PETKOVIC pour le nettoyage de l'appartement avant la location.

HAUT DEBIT LE FAY

Suite à la réunion avec les différents services. A notre demande, différents paragraphes du contrat sont revus : il s'agit de l'installation d'une seule antenne WIFI (non visible) dans les abbesses de l'église.
Autorise Madame le Maire à signer la convention conjointement avec la commune de le Fay et la société Nomotec

ARRETE DE PERIL

L'arrêté de péril pour la maison POUCHOL est toujours en cours et, est en attente de l'avis et des conditions de ERDF pour la dépose de la ligne

CARTE COMMUNALE :

Prend connaissance du compte rendu de la seconde réunion de préparation.
Réfute à l'unanimité la demande d'un habitant qui veut prendre part aux réunions de la carte communale.
Est demandé à Mme Le Maire de lui signifier le refus avec explications citées lors du conseil.

PAELLA :

Elle aura lieu en soirée le 14 aout 2013. Une régie sera créée.

INFORMATIQUE et LOGICIEL comptable MAIRIE

Est en cours de changement.

INCIVILITES :

Lecture est faite de la proposition de Monsieur Serrand, garde bénévole. Un entretien aura lieu avec lui.

Réflexion est faite pour que l'employé communal puisse être à l'avenir garde champêtre. Pas de décision prise actuellement mais des renseignements sont en cours pour l'élaboration du dossier si celui-ci est adopté.

CEREMONIE DU 14 JUILLET :

Un défilé aura lieu au monument aux morts à 11 h 30 : rassemblement à 11 h 15 sur la place

Toute la population est cordialement invitée à cette commémoration.

Prend connaissance de l'arrêté N° 0025 du 30 janvier 2013 mis en application au 1 juillet sur l'interdiction de l'éclairage nocturne dans et sur les bâtiments publics non résidentiels. Les bâtiments publics de la commune sont concernés. Des modifications sont à envisager (minuterie ou arrêt définitif)

Suite au stationnement, du véhicule sur le parking communal proche de la gendarmerie, Madame le Maire a fait part à la gendarmerie de la gêne de ce dernier. La voiture ne peut être déplacée.

Est informé par courrier de l'arrêt de la torchère de la déchetterie Courlaoux - Les Repôts en raison de travaux.

Les odeurs nauséabondes perdurent.

Mme Le Maire rappelle que les personnes perturbées par les odeurs sont conviées à écrire à l'association CLIP dont le siège est en mairie des Repôts 39140 et expliquer les désagréments occasionnés.

Le conseil d'école aura lieu en mairie de BEAUREPAIRE EN BRESSE le 25 juin 2013

Prend connaissance d'un courrier de l'école de SAILLENARD pour le spectacle annuel organisé le 28 Juin au foyer rural de Saillenard qui invite le conseil municipal à cette soirée.

